



**HAL**  
open science

**De l'atelier à la cuisine chez les céramistes :  
arrangements de couple et inégalités de genre dans un  
métier indépendant “ égalitariste ”**

Flora Bajard

► **To cite this version:**

Flora Bajard. De l'atelier à la cuisine chez les céramistes : arrangements de couple et inégalités de genre dans un métier indépendant “ égalitariste ”. Travail et Emploi, 2021, 161, pp.61-92. 10.4000/travailemploi.9831 . hal-03209513

**HAL Id: hal-03209513**

**<https://hal.science/hal-03209513>**

Submitted on 8 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## DE L'ATELIER À LA CUISINE CHEZ LES CÉRAMISTES : ARRANGEMENTS DE COUPLE ET INÉGALITÉS DE GENRE DANS UN MÉTIER INDÉPENDANT « ÉGALITARISTE »

[Flora Bajard](#)

DARES | « Travail et emploi »

2020/1 n° 161 | pages 61 à 91

ISSN 0224-4365

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2020-1-page-61.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour DARES.

© DARES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# De l'atelier à la cuisine chez les céramistes : arrangements de couple et inégalités de genre dans un métier indépendant « égalitariste »

Flora Bajard\*

Dans l'espace du travail indépendant, la répartition des tâches domestiques et professionnelles entre les conjoint-es est généralement étudiée dans des métiers animés d'un certain conservatisme, ou dans lesquels l'engagement professionnel des femmes est une adaptation à un projet de couple. Cet article propose de réfléchir aux rapports sociaux de sexe dans le métier de céramiste d'art, qui offre une configuration très différente : fortement féminisé, structuré par une culture se voulant égalitariste, dont les membres le choisissent au nom d'une volonté d'accomplissement personnel. Ils et elles sont dotés-es de dispositions cultivées et se revendiquent d'une culture politique de gauche. Dès lors, comment expliquer la faible présence des acquis féministes dans les modes de vie et de travail de ces travailleur-ses indépendant-es ? Après avoir dessiné les contours démographiques du métier et de sa culture professionnelle, le texte expose les inégalités qui se déploient au sein des foyers où la céramique d'art est exercée par l'un des conjoints, ou les deux. Nous montrons comment des enjeux matériels et symboliques produisent diverses formes d'invisibilisation du travail de la femme céramiste, au sein de l'unité domestique comme de la sphère professionnelle. Enfin, nous proposons des analyses explicatives de ces inégalités de genre, *a priori* paradoxales dans un espace social vécu comme une alternative à d'autres formes de domination.

La question du genre n'est pas anecdotique dans les activités professionnelles indépendantes : il s'agit au contraire d'un enjeu générateur de tensions au sein même de ces espaces, comme en témoigne le combat engagé par les conjointes d'artisans pour instaurer le statut de conjoint-collaborateur dans les années 1970 (ZARCA, 1993<sup>1</sup>). Plus fondamentalement dans le champ académique et les espaces féministes, le croisement

---

\* Flora Bajard, Aix Marseille Univ, LEST (UMR 7317), Aix-en-Provence, France ; flora.bajard@gmail.com.

1. L'auteur développe à la fois les luttes menées dans les années 1970 par les conjointes au sein des couples d'indépendants, et les résistances des organisations professionnelles masculines.

entre genre et travail indépendant fait office de cas paradigmatique des inégalités liées à l'invisibilisation du travail féminin – que celui-ci soit domestique ou non domestique – (DELPHY, 1983 ; BESSIÈRE, GOLLAC, 2007). Dans ce contexte, la question de la division du travail entre conjoints n'est pas neuve, mais elle est généralement étudiée dans des activités professionnelles dans lesquelles règne un certain conservatisme (artisanat [ZARCA, 1993], agriculture [BESSIÈRE, GOLLAC, 2007 ; COMER, 2016]). Lorsqu'il s'agit d'un métier animé par un ethos « alternatif » comme celui des agriculteurs et agricultrices biologiques néo-ruraux·ales, l'engagement des femmes dans l'activité résulte malgré tout souvent d'une adaptation aux aspirations professionnelles de leur conjoint (SAMAK, 2017) : les trajectoires féminines d'entrée dans l'agriculture sont fréquemment un choix contraint par un « projet commun ». Or, dans le cas des céramistes d'art, les femmes entrent généralement dans le métier mues par une volonté d'accomplissement personnel, avant d'être des « femmes de »<sup>2</sup>. De plus, celles qui sont mères n'ont pas développé leur projet professionnel d'indépendante en lien avec l'arrivée d'un enfant, au contraire des « mompreneurs » dont la reconversion et la création d'entreprise s'inscrivent dans un projet de parentalité, voire sont liées au marché de la maternité (LANDOUR, 2015). Devenir céramiste est en fait pensé comme une alternative, dans le travail et par le travail : les membres du métier se revendiquent collectivement d'une culture ou d'une appartenance politique de gauche (BAJARD, 2018), en opposition avec le monde du petit commerce et les franges plus conservatrices de l'artisanat<sup>3</sup>.

Pourtant, en mobilisant une sociologie du travail attentive à l'activité et aux conditions concrètes d'exercice de celle-ci, on observe des différences entre hommes et femmes sur divers plans : organisation du travail, rémunérations et protection sociale, visibilité professionnelle et rôle dans la sphère familiale. Ces inégalités, au détriment des femmes, semblent assez paradoxales dans un métier où ces dernières, pourtant largement dotées en ressources scolaires et culturelles, sont quantitativement majoritaires, et évoluent dans un métier dont les membres – notamment les « bâtisseurs » de la culture professionnelle – revendiquent des valeurs égalitaristes, en particulier les valeurs d'« équité » et de « solidarité » (cf. *infra*). Le phénomène étudié dans cette contribution est assez proche de celui qui traverse les agriculteurs néo-ruraux étudiés par Madlyne SAMAK (2016, 2017), et la tentative de mise en adéquation de leur vision « alternative » avec leurs pratiques de travail et d'emploi. Il fait également écho aux espaces professionnels et militants ancrés à gauche, dans lesquels des femmes se retrouvent en position dominée alors qu'elles sont particulièrement sensibles aux questions de domination (BARGEL, 2005 ; FALQUET, 2005 ; DUNEZAT, 2007). Cet article explore ainsi le paradoxe de l'invisibilisation du travail féminin, et plus largement des inégalités de genre, dans un espace social structuré par de fortes croyances en l'égalitarisme.

2. Il arrive bien entendu que la rencontre avec le conjoint déclenche ensuite l'entrée dans le métier ou l'accompagnement dans cette voie en tant que « femme de » (comme dans les cas de Catherine et Chantal, évoqués dans cet article). Toutefois, dans ces situations, le « projet commun » qui se dessine alors constitue aussi l'opportunité d'une bifurcation dans la trajectoire personnelle.

3. Le profil social des céramistes les rapproche d'autres populations de néo-ruraux (SAMAK, 2016).

Pour expliquer ces inégalités, l'article propose d'éclairer les arrangements entre les sexes qui se déploient dans les cas d'endogamie professionnelle au sein des couples de céramistes. Ces configurations, qui représentent environ un tiers des situations, offrent la possibilité d'examiner les arrangements entre des conjoints inscrits dans des contextes professionnels comparables, voire similaires, rendant ainsi d'autant mieux visibles les asymétries éventuelles<sup>4</sup>. Concrètement, comment s'exerce le travail, aussi bien en ce qui concerne l'activité (répartition des tâches, agencement du travail domestique et professionnel, etc.) que l'emploi (diversification des activités professionnelles et des sources de revenus, etc.) ? Comment le genre détermine-t-il pour partie la manière d'organiser l'activité productive<sup>5</sup>, dont on sait qu'elle est fortement intriquée avec la sphère domestique chez les indépendant-es ? D'ailleurs, les phénomènes étudiés ici gagnent, comme dans le cas de la plupart des petites entreprises de travail indépendant familial, à être pensés en termes de « maisonnées », c'est-à-dire des « unités de coopération productive réunissant plusieurs personnes plus ou moins apparentées et éventuellement co-résidentes » (terme proposé par Florence Weber repris par Céline BESSIÈRE et Sybille GOLLAC, 2007, p. 8) : dans cette unité domestico-professionnelle, le temps, l'argent et les activités (dépenses, entraide, investissements, etc.) des personnes s'échangent de manière parfois implicite au nom de la cause commune qu'est le foyer.

La première partie de l'article dessine les lignes saillantes du métier de céramiste en accordant une attention particulière à ses dimensions genrées (encadré) : milieu fortement féminisé, composé d'environ un tiers de couples endogames, il est structuré par une rhétorique égalitariste favorisant des formes d'entraide. Un second temps explore deux formes d'invisibilisation du travail des femmes céramistes dans ces configurations : alors que leur production souterraine (« sale boulot » et tâches domestiques)

#### ENCADRÉ

#### Méthodologie

La question du genre n'a été traitée que de manière oblique dans ma thèse (réalisée entre 2009 et 2014), au sens où elle n'a pas constitué l'ossature centrale de ma recherche, mais une variable prise en compte parmi de nombreux autres aspects mobilisés pour comprendre l'invention du groupe socioprofessionnel des céramistes (BAJARD, 2018). J'ai en revanche rassemblé des matériaux touchant à cette question à partir de nombreuses observations dans les lieux de travail et de vie des enquêtés et de 46 entretiens semi-directifs avec 53 céramistes. J'ai retravaillé ces derniers en identifiant plusieurs aspects significatifs des situations de travail et de hors-travail du point de vue du genre (« statut »,

4. Ainsi, il ne s'agit pas ici d'étudier les effets du genre sur les reconfigurations du secteur de l'artisanat d'art au niveau méso-socio-économique (JOURDAIN, 2017).

5. Reprenant les idées développées à partir des années 1970 dans les courants féministes matérialistes (DELPHY, 1983), nous concevons l'activité productive au sens large, incluant le travail domestique et ménager, gratuit certes, mais productif pour l'ensemble du foyer.

« fait ses papiers administratifs », « répare sa maison », « diversifie son activité », « travaille au noir », « discours sur les enfants », « discours sur le travail domestique », « a des allocations et aides financières de la part du/de la conjoint-e », etc.). Cette quantification du qualitatif a permis de faire ressortir quelques éléments que j'ai ensuite croisés avec les observations et l'enquête quantitative.

J'ai en effet mené une enquête par questionnaire (n = 218 soit environ 10 % de la population de céramistes estimée en France) *via* deux réseaux professionnels majeurs (Collectif national des céramistes, Printemps des potiers)<sup>1</sup>. Les résultats indiquent que l'endogamie est inégalement distribuée : alors qu'environ un tiers des hommes sont en couple avec une céramiste (20 sur les 67 enquêtés masculins), les femmes céramistes en couple avec un collègue sont proportionnellement deux fois moins nombreuses (22 femmes sur les 151 enquêtées). Au vu des faibles effectifs, en particulier concernant les hommes en situation d'endogamie, une comparaison genrée des diverses dimensions (diversification de l'activité, revenus, temps de travail, etc.) est impossible sur le plan statistique. Il est toutefois possible de relever quelques différences particulièrement significatives et de les croiser avec les matériaux qualitatifs relatifs à ces enjeux.

Enfin, j'ai complété les matériaux initiaux par des entretiens approfondis réalisés en septembre 2019 avec sept céramistes : cinq étaient des entretiens individuels avec des femmes âgées de 44 à 66 ans. Parmi elles, trois sont aujourd'hui célibataires ou en couple avec un conjoint qui n'est pas céramiste, mais ont expérimenté l'endogamie professionnelle par le passé. Les deux autres sont en couple avec un céramiste depuis de nombreuses années (respectivement depuis trente-cinq et quarante ans). Enfin, un entretien a été fait avec un couple, établi depuis environ trente-cinq ans, les deux conjoints ayant travaillé ensemble, puis ayant développé chacun leur production personnelle depuis le début des années 2000.

1. Pour des précisions sur les biais induits par ce mode de passation, en particulier concernant l'appartenance au réseau professionnel, voir BAJARD, 2018.

empiète sur le travail créatif, elles sont parfois aussi invisibilisées statutairement. La dernière partie de l'article livre plusieurs éléments explicatifs de ces inégalités qui, par-delà les frontières de classe, relèvent davantage d'un impensé de la domination que d'un consentement délibéré.

## Un métier féminisé et structuré par une culture professionnelle égalitariste

Pour comprendre les inégalités dans le milieu, il faut d'abord en saisir les logiques structurantes : envisagé comme un style de vie par certaines fractions de la petite bourgeoisie intellectuelle déclassée économiquement, le métier de céramiste est fortement endogame, avec une culture professionnelle instaurant une forte croyance en son égalitarisme. Ces éléments révèlent un contexte qui favorise à la fois des formes

d'entraide au sein du groupe et une attention portée aux inégalités, mais qui explique aussi en partie les difficultés à penser les inégalités de genre, écueil sur lequel nous reviendrons en dernière partie.

## Profils et trajectoires : le métier comme style de vie

Les céramistes d'art sont aujourd'hui environ 2 000 en France<sup>6</sup>. Entre l'art et l'artisanat, ces professionnel·les se consacrent au travail de l'argile dans de très petites unités de production structurées par l'idéologie vocationnelle et la création, et fabriquent de la céramique utilitaire (pichets, assiettes, tasses, plats, etc.) mais aussi des pièces uniques et des sculptures. Il·elles travaillent sous des statuts différents (artiste, artisan, profession libérale, auto-entrepreneur) et évoluent dans plusieurs types d'espaces (galeries, boutiques à domicile, marchés de potiers, salons de métiers d'art, etc.). En dépit de cette hétérogénéité, il·elles produisent un travail marqué par leur individualité créative : même lorsque certain·es céramistes exercent à deux, leur production reste distincte des réalisations semi-industrielles ou manufacturières de grande échelle, fabriquées dans un contexte de forte division du travail.

Les céramistes partagent des normes, des espaces de commercialisation et de socialisation professionnelle établis pour la plupart dans les années 1970, et se rattachent très majoritairement à une identité collective (cf. *infra*). Les multiples rencontres professionnelles, supports éditoriaux et espaces de formations qui leur sont propres, mais aussi le dense réseau associatif (en particulier le Collectif national des céramistes, une union nationale d'associations créée en 1999), assurent la diffusion et le maintien de normes professionnelles communes (principes esthétiques, techniques, éthique, histoire et culture professionnelle).

Les céramistes sont majoritairement issu·es des classes moyennes et supérieures, ont fréquemment effectué une reconversion professionnelle et sont clairement situ·es du côté du pôle culturel de l'espace social. Notre enquête par questionnaire montre que les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures ou artistiques sont nettement surreprésentés (c'est le cas pour le père dans 35 % des cas)<sup>7</sup>. À l'inverse, peu de céramistes sont des enfants d'ouvriers<sup>8</sup> ou d'agriculteurs exploitants<sup>9</sup>. Ensuite, un autre marqueur social est la disposition au cosmopolitisme : un quart des céramistes

---

6. Il n'existe pas de recensement officiel des céramistes d'art, puisqu'ils exercent sous des statuts légaux variés. La liste la plus exhaustive reste à ce jour l'« annuaire » édité tous les quatre ans par les éditions de *La Revue de la céramique et du verre*.

7. Les enquêt·es les plus âg·es de mon échantillon ont mentionné les métiers que leurs parents exerçaient il y a plusieurs décennies, ce qui rend délicate une comparaison avec la structure de la population des années 2010-2020. Cependant, signalons à titre indicatif que, selon l'enquête *Emploi 2012* de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), 15,1 % des femmes et 20,6 % des hommes en activité en France au moment de l'enquête appartiennent à cette catégorie socioprofessionnelle.

8. Sur les 196 réponses obtenues à la question du métier exercé par les parents, seules 7 enquêt·es ont déclaré avoir un père ouvrier, et 5 une mère ouvrière.

9. Sur 196 répondant·es, 10 ont un père agriculteur et c'est le cas pour la mère de 6 d'entre eux·elles.

enquêté-es a fait l'expérience d'un séjour de longue durée à l'étranger en se formant à la céramique ailleurs qu'en France, par exemple. Il-elles ont un niveau de qualification proche de celui de la moyenne nationale, avec pour spécificité le fait que la majorité d'entre eux-elles a suivi des études artistiques<sup>10</sup>, et 20 % une formation dans une grande école d'art (Beaux-Arts, Arts déco, Olivier-de-Serres, etc.). Ces ressources sociales et culturelles ne sont pas un détail au regard du phénomène dont il est question ici : en effet, les négociations des rôles professionnels et matrimoniaux au sein des couples dépendent étroitement des ressources dont dispose chacun des membres du couple. Chez les agricultrices, Clémentine COMER (2016) montre par exemple que lorsque les femmes agricultrices ont des capitaux scolaires et économiques suffisants, les rééquilibrages des tâches qu'elles demandent à leur conjoint ont toutes les chances d'aboutir. Du côté masculin, Bernard ZARCA avait aussi souligné combien les mouvements de revendication de conjointes d'indépendants dans les années 1970 et 1980 avaient pu toucher « des hommes de “la nouvelle petite bourgeoisie” détenteurs de capital scolaire (éducateurs, enseignants, travailleurs sociaux, etc.) et qui, contrairement aux hommes de la “petite bourgeoisie traditionnelle”, se remettaient en question au sein de “groupes hommes” » (ZARCA, 1993, p. 105).

Ensuite, comme dans de nombreux autres espaces du travail indépendant, l'entrée dans le métier correspond souvent à une forme d'*exit* faisant suite à des situations antérieures non désirables. Prenant la forme d'une reconversion professionnelle, elle est vécue sur le mode de l'épanouissement personnel (JOURDAIN, 2017 ; SAMAK, 2017). La plupart des céramistes exerçaient des métiers « établis », souvent très qualifiés et à responsabilités (« physicien », « ingénieur », « dessinateur industriel », « éducatrice spécialisée », etc.), ou avec une dimension artistique et culturelle<sup>11</sup>. Une fois installé-es, ils et elles vivent en grande majorité en zone rurale (et dans des villages de moins de 1 000 habitants pour quasiment la moitié d'entre eux-elles), dans des conditions économiques précaires. Si l'on s'intéresse à leur politisation, qu'ils et elles soient d'origine populaire ou issus-es de milieux aisés, les céramistes entretiennent un rapport au monde critique de la société de consommation, de certaines formes de travail subordonné ou jugées aliénantes, de la ville, voire du capitalisme : de tels constats recourent ceux déjà faits par le passé à propos des néoartisans d'art (BOURDIEU, 1979 ; HERVIEU, HERVIEU-LEGER, 2005 ; MAZAUD, 2009 ; JOURDAIN, 2012). Dans notre enquête, les professionnel·les rencontré-es se défendent d'avoir un esprit « petit commerçant » ou « poujadiste » (MILET, 2008), construisant ainsi une identité professionnelle collective opposée à celle de « la boutique contre la gauche » (MAYER, 1986). Ces position-

10. 38 % ont un baccalauréat pour plus haut diplôme, de type « général » pour les deux tiers d'entre eux-elles. Un quart (24 %) a un diplôme d'études supérieures longues (de la licence au doctorat), ce qui est, là encore, supérieur à la moyenne nationale. En 2012, 11,4 % de la population âgée de 50 à 64 ans, et 20,6 % des 25 à 49 ans détiennent un diplôme d'études supérieures longues. Source : Insee, Enquête *Emploi*, 2012.

11. Environ la moitié (41 sur 96) des répondant-es ayant déclaré avoir exercé un autre métier avant celui de céramiste ont occupé une activité de « cadre et profession intellectuelle supérieure » ou un métier culturel ou artistique (« graphiste », « architecte d'intérieur », « directrice de centre socioculturel », « ergothérapeute », « enseignant en lycée », etc.).



nements, très majoritairement situés entre le centre gauche et l'extrême gauche de l'échiquier politique, guident bien souvent la construction des vocations : on fait de la céramique parce qu'on est aussi à la recherche d'« autre chose », à commencer par un style de vie (rural, indépendant, etc.). La plupart des céramistes vivent en effet leur métier comme une forme d'« alternative au quotidien » (PRUVOST, 2013), non seulement écologique mais également parfois politique et économique, voire artistique (en ce qu'elle est éloignée de l'art dans ses formes les plus conceptualisées et/ou financiarisées) : palpable dans les moments informels ou lors des entretiens, cette rhétorique de l'alternative, qui traverse les générations, alimente aussi l'identité collective du métier<sup>12</sup>. Cette politisation précède l'entrée dans le métier, et est au fondement même des trajectoires biographiques et du développement des vocations pour la céramique d'art. Cependant, elle se manifeste également de façon collective, comme nous allons le voir.

### **« Les potiers, c'est des gens qui sont assez dans le partage » : l'identité professionnelle égalitariste d'un groupe professionnel féminisé**

Qu'elles soient avérées en pratique ou non, les valeurs d'équité, de solidarité et de convivialité sont constitutives de la culture professionnelle. Ainsi, la rhétorique égalitariste est une composante de l'identité collective qui prévaut dans cet espace professionnel que les céramistes désignent comme étant « une grande famille », l'expression « nous, les potiers » traduisant leur prétention à la cohésion interne. L'équité, valeur officiellement promue et valorisée dans le groupe professionnel, doit être instaurée sur les lieux de commercialisation, comme l'édicte la charte éditée par le Collectif national des céramistes, par exemple. De même, des mécanismes de solidarité et de mutualisation des risques ont été revivifiés de manière originale au sein de ce groupe (BAJARD, 2014), en même temps que le fort degré d'interconnaissance favorise l'entraide régulière entre ses membres (BAJARD, 2018).

C'est au cours des années 1970 et 1980 que la rhétorique égalitariste a été formalisée par ceux que j'ai qualifiés de « bâtisseurs » du métier. Ils ont en effet fondé les instances de régulation et de représentation du métier à travers la mise en place d'espaces de commercialisation (marchés de potiers, boutiques collectives, etc.), la création d'associations de professionnels, d'espaces et de lieux de transmission (stages, formations, rencontres professionnelles, festivals, etc.). L'emploi du masculin pour désigner les « bâtisseurs » est ici délibéré : ce sont pour la plupart des hommes, aujourd'hui âgés d'une soixantaine d'années – voire plus – engagés dans et pour leur métier, et bénévoles, voire militants de longue date, dans les structures associatives. Fondateurs d'événements comme les marchés, ils en revendiquent la paternité et en ont impulsé les logiques et les modes d'organisation, en traduisant leur vision du monde

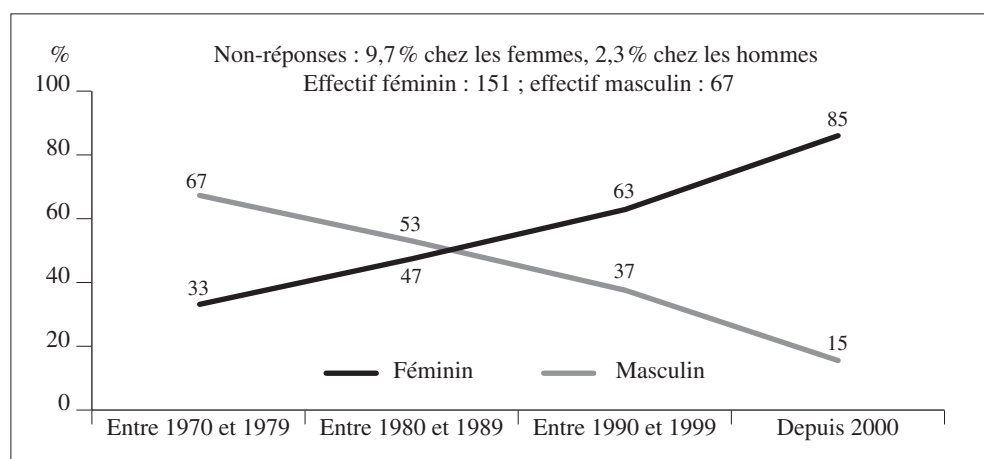
---

12. Qu'il s'agisse de la vague de céramistes ayant commencé à exercer à partir des années 1970 et inscrits dans des formes de néo-ruralité, ou des nouveaux-elles céramistes des années 2000. Pour plus de précisions sur les formes de cette « alternative », voir BAJARD, 2018, chapitres 4 et 6.

en bonne pratique professionnelle (« la » bonne vision du métier) : les membres de ce segment sont en quelque sorte les promoteurs d'une « idéologie professionnelle », pour employer les termes d'Anselm STRAUSS (1992, p. 82).

En parallèle, contrairement à certains espaces du travail indépendant très masculins (ferronnerie d'art ou bâtiment [CRASSET, 2017], bûcheronnage [GROS, 2017], etc.), le métier de céramiste d'art est très féminisé, que nous en prenions une photographie aujourd'hui, ou que nous le regardions de manière rétrospective sur plusieurs décennies. En effet, le concept de féminisation recouvre deux idées : d'abord, la tendance d'un espace à être investi par les femmes et, de ce point de vue, le métier est aujourd'hui paritaire, voire majoritairement féminin. Dans le questionnaire que nous avons soumis en 2011 et auquel ont répondu 218 céramistes exerçant en France, 70 % des répondant-es sont des femmes, en majorité – 61 % – établies depuis les années 2000. Si l'on considère à présent la féminisation comme la progression de la proportion de femmes dans un métier, les années 1990 et surtout 2000 marquent une très nette évolution, puisque ce sont essentiellement de nouvelles entrantes qui investissent l'espace professionnel. C'est également ce que montrait une enquête statistique réalisée en 1996 sur la région Rhône-Alpes par l'association D'ARGILES (1996, p. 4) : avant 1970, le nombre de femmes est jugé « non significatif », mais elles sont plus nombreuses que les hommes à s'installer après 1980. Dans notre enquête de 2011, on observe aussi que le métier, plutôt masculin entre 1970 et 1989, a connu une féminisation progressive avec une inversion de la tendance de 1990 à 1999 puis, à partir des années 2000, une surreprésentation très claire des femmes parmi les nouveaux-elles entrant-es. Parmi les répondant-es installé-es depuis 2000, on compte par exemple 92 femmes pour seulement 16 hommes (graphique 1).

GRAPHIQUE 1 – Ratio homme/femme selon la période d'installation



Note : nous ne mentionnons pas les effectifs avant 1970. Jusqu'en 1959, ils ne sont pas recensés et seul-es 1 homme et 1 femme ont déclaré s'être installé-es entre 1960 et 1969.

Champ : 218 céramistes enquêtés.

Source : enquête par questionnaire menée par l'auteurice en 2011.

## Les céramistes aujourd'hui, l'endogamie et le travail en couple

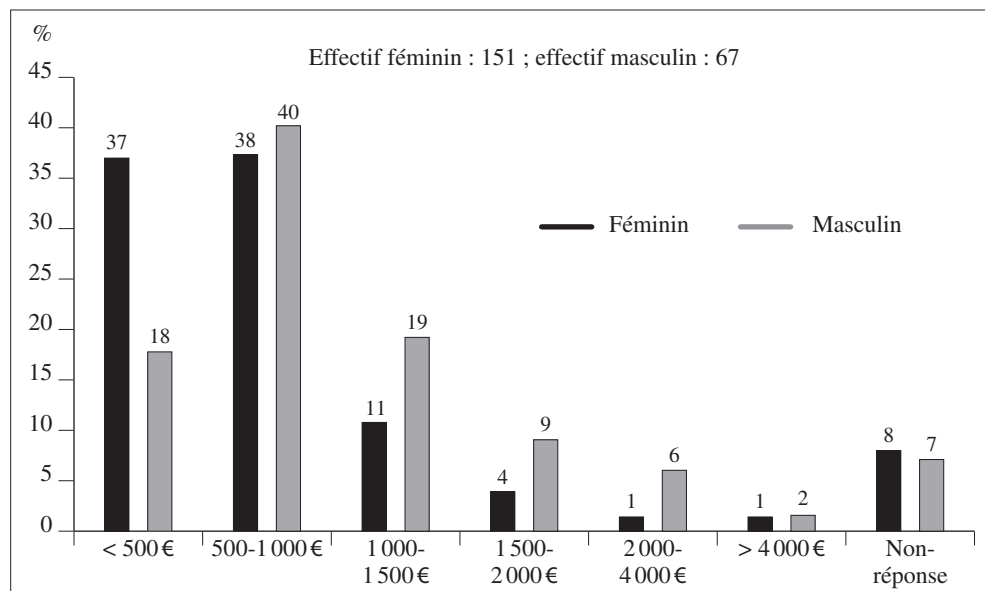
L'endogamie professionnelle est un modèle très répandu : chez les hommes comme chez les femmes céramistes, statistiquement, le-la conjoint-e est d'abord céramiste, puis issu-e des professions intermédiaires. Environ un tiers des répondant-es à la question sur la profession du ou de la conjoint-e vivent avec un ou une céramiste (42 sur 143 personnes déclarant vivre en couple) et, si l'on étend l'endogamie aux personnes exerçant une profession artistique et culturelle ou un autre métier d'art, alors près de la moitié des répondant-es (64 sur 143) forment un couple gravitant dans les mondes de l'art. Les hommes sont bien plus nombreux à avoir une conjointe céramiste que leurs collègues féminines : 30 % des 67 répondants au questionnaire vivent avec une céramiste, tandis que 15 % des 151 répondantes ont pour conjoint un céramiste. Si l'on enlève les non-réponses (qui correspondent très probablement aux répondant-es célibataires), on retrouve cette même structure démographique, avec deux fois plus d'hommes en couple avec une céramiste, que de femmes en couple avec un céramiste. En dehors des cas d'endogamie professionnelle, les conjoint-es exercent d'abord dans les « professions intermédiaires »<sup>13</sup> ou s'identifient à la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures » ; pour les femmes céramistes, on observe aussi une part significative de conjoints « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » (un cas de figure absent chez les hommes). Les conjoint-es « agriculteurs exploitants » ou « ouvriers » sont rarissimes, et les conjoint-es « employés » ne sont qu'au nombre de douze. En outre, les hommes sont plus nombreux à travailler à deux : c'est le cas de plus d'un quart des hommes céramistes (27 %) contre seulement 13 % de leurs homologues féminines. La plupart du temps, il s'agit d'une collaboration avec le-la conjoint-e et, dans des cas beaucoup plus rares, avec un-e salarié-e ou un-e stagiaire.

Les trop faibles effectifs statistiques – en particulier masculins – des personnes en situation d'endogamie ne permettent pas de comparer raisonnablement les revenus entre hommes et femmes. On peut simplement préciser que ce milieu est traversé par une importante précarité financière quel que soit le sexe, même si les femmes céramistes sont en général dans une situation financière beaucoup plus précaire que leurs homologues masculins, à la fois au regard de leurs revenus et des aides financières d'État dont elles bénéficient. Qu'elles soient en couple ou non avec un céramiste, un peu plus d'un tiers des femmes céramistes déclarent gagner 500 euros par mois ou moins grâce à leur activité de céramiste (hors diverses aides et assurances<sup>14</sup>, ou diversification de l'activité). Lorsque l'on considère les revenus supérieurs ou égaux au salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic), elles gagnent systématiquement moins bien leur vie que les hommes (graphique 2).

13. Le travail de terrain m'a permis de remarquer que les secteurs dans lesquels exercent les conjoint-es sont essentiellement le secteur public, dans les domaines de l'éducation, du sanitaire et du social.

14. Il faut entendre ici les assurances chômage, mais aussi les aides fournies par les caisses d'allocations familiales.

GRAPHIQUE 2 – Revenus issus du travail de la céramique par sexe

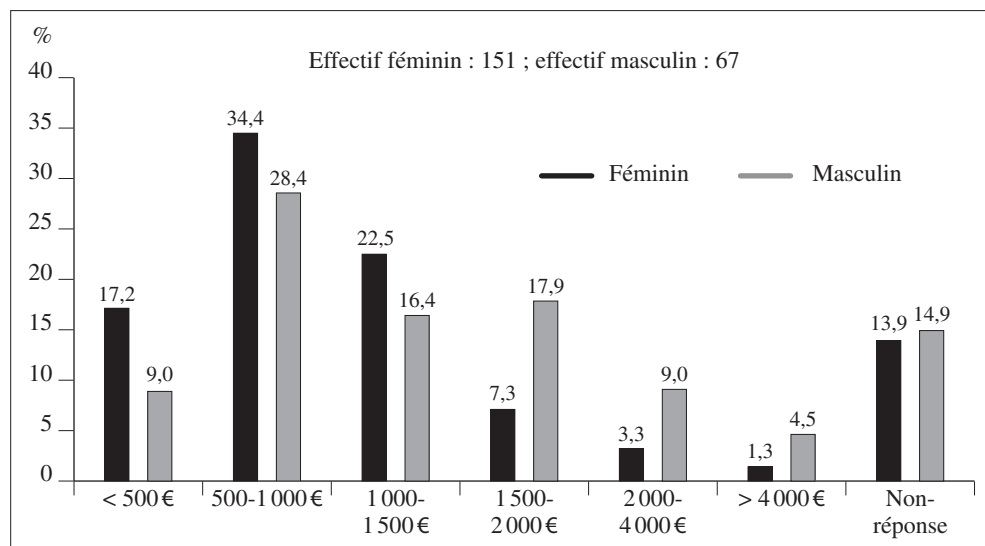


Champ : 218 céramistes enquêtés.

Source : enquête par questionnaire menée par l'auteurice en 2011.

On retrouve la même distribution genrée si l'on inclut les différentes sources de revenus (graphique 3) :

GRAPHIQUE 3 – Revenus totaux par sexe (incluant revenus assurantiels et issus de la diversification)



Champ : 218 céramistes enquêtés.

Source : enquête par questionnaire menée par l'auteurice en 2011.

Un peu plus de la moitié des femmes céramistes (51,6 %) déclarent gagner jusqu'à 1 000 euros mensuels, toutes sources de revenus confondues alors que c'est le cas pour un peu plus d'un tiers des hommes (37,4 %) ; à partir de 1 500 euros de revenus mensuels, la tendance s'inverse, puisqu'un tiers environ des céramistes masculins (31,4 %) gagnent cette somme et plus, contre seulement 11,9 % des femmes. Il est certes possible que la variable « âge » joue sur cette inégalité genrée, et qu'un professionnel en fin de carrière et âgé (donc plus probablement un homme) gagne mieux sa vie qu'une jeune céramiste : par exemple, 63 % des 35-40 ans (soit 27 répondant-es) déclarent en effet gagner entre 500 et 1 000 euros par mois, contre seulement 36 % des plus de 55 ans (58 répondant-es).

Les femmes céramistes s'en sortent donc financièrement moins bien que leurs homologues masculins. Or la manière dont leur travail de création s'articule avec le reste de leur activité domestique et professionnelle donne quelques éléments d'explication de cette différence.

## **Le travail invisible de la femme céramiste : production souterraine et mise en lumière du conjoint**

Le travail féminin invisibilisé n'est pas rare dans les territoires du travail indépendant. Dans des configurations endogames, les « arrangements entre les sexes » (GOFFMAN, 2002) autour des tâches domestiques et professionnelles génèrent parfois une invisibilisation symbolique pour les femmes (absence de « nom » et de réputation), mais aussi matérielle (absence de réel statut, de couverture sociale, etc.). Dans le cas des céramistes, ce travail invisibilisé se traduit de deux manières distinctes, pouvant se cumuler : l'amenuisement du travail de création à l'atelier (activité de création, façonnage, émaillage, cuisson, décoration, etc.), en raison de l'exécution essentiellement féminine du travail domestique et du « sale boulot » dans les tâches professionnelles ; la disparition de l'emploi féminin, par l'absence de déclaration du travail de la céramiste et des cotisations afférentes (que celle-ci travaille en son nom propre sur sa production personnelle, ou sur une production commune).

### **Dans les coulisses de la maisonnée : les tâches domestiques et le « sale boulot »**

L'invisibilisation du travail féminin se traduit d'abord par l'exécution majoritairement par les femmes du travail domestique ou de tâches professionnelles les moins valorisées, le « sale boulot » (HUGHES, 1996) : ce que les enquêtés appellent « la pape-rasse » (comptabilité, communication, etc.), mais aussi parfois la vente ou la logistique (achat de matériaux, nettoyage des ateliers, etc.). Ces types d'activités ont pour point commun de se situer dans les coulisses de la maisonnée : peu visibles et généralement pas véritablement perçues comme productives, elles sont pourtant indispensables à la reproduction de la force de travail et au bon fonctionnement de l'entreprise. De plus,

elles sont sources d'économies, puisqu'elles seraient coûteuses si elles devaient être réalisées par une personne extérieure au foyer. En revanche, elles se font au détriment de la céramiste puisqu'elles ne donnent pas lieu à la fabrication d'objets pouvant ensuite être vendus et générer des revenus ou de la visibilité pour la créatrice.

Le travail domestique tout d'abord est, sans grande surprise, dans l'immense majorité des cas effectué par la conjointe. Par exemple, Chantal, 66 ans, a pendant une trentaine d'années rendu l'activité de son conjoint possible de deux façons : en assumant une partie de ses activités professionnelles<sup>15</sup> (cf. *infra*), mais aussi l'ensemble des tâches domestiques :

« J'avais un peu tout pris, c'était pour le soulager, pour qu'il soit plus libre dans sa création. [...] Gilles, il était un peu vieille école, hein. Donc, moi, je m'occupais de la maison, des enfants, des activités scolaires et du jardin. Plus tout le reste concernant la céramique [la communication et l'administration]. »

D'ailleurs, dans les discours qu'il-elles tiennent au cours des entretiens, les enquêté-es associent souvent la vie domestique et les enfants aux femmes : Régis dit au détour d'une phrase que c'est « Karine qui gère tout » (« ta famille, tes gamins ») quand il part exposer sur les marchés. De même, les femmes déclarent davantage s'occuper des enfants, elles en parlent plus spontanément. Elles évoquent bien entendu les contraintes que cela génère sur leur emploi du temps professionnel (par exemple Edwige mentionne les nombreuses « coupures » qu'elle fait dans sa semaine de travail pour s'occuper de son fils). Cependant, elles soulignent dans le même temps que le fait que vie domestique et travail partagent un même lieu a pour conséquence une qualité de vie familiale et une disponibilité pour leurs enfants qu'elles estiment satisfaisante, voire très épanouissante. Cela ne veut pour autant pas dire que les hommes ne s'occupent pas de leurs enfants, mais cela indique simplement que ces derniers en parlent très peu et se positionnent moins par rapport à eux, existentiellement et professionnellement.

Quant aux tâches professionnelles les moins valorisantes et valorisées, comme la gestion administrative et comptable, dans le travail non salarié, c'est souvent la conjointe qui s'occupe de celles de son conjoint, y compris de façon informelle lorsqu'elle exerce un tout autre métier : c'est ce qui fait dire à certains sociologues que les « indépendants cachent bien souvent des couples » (GROS, 2017, p. 599). Dans notre enquête quantitative, les réponses ne révèlent *a priori* pas de différences genrées significatives dans le rapport que les céramistes entretiennent aux différentes tâches du métier. Les femmes en couple avec un céramiste déclarent travailler un petit peu moins que les hommes<sup>16</sup>, mais la différence reste peu significative, de même que

---

15. Assurant la logistique, elle organisait les fêtes et cuisinait les repas ayant lieu après les événements collectifs auxquels le couple prenait part.

16. Ainsi, en ce qui concerne le travail d'atelier, les femmes (qu'elles soient ou non en couple avec un céramiste) déclarent travailler moins d'heures que les hommes : elles effectuent le plus souvent l'équivalent d'un mi-temps, parfois un temps plein de 35 h par semaine, tandis que la majorité des hommes travaillent au-delà de l'équivalent d'un temps plein.

celle relative au temps passé aux tâches annexes : aspects administratifs, organisation logistique dans l'atelier, achat de matériaux ou entretien des outils. Ce qui est considéré comme du « sale boulot » par les enquêté-es est effectué plus ou moins sérieusement, et généralement avec peu d'entrain, (« je note les ventes dans un carnet, quand j'y pense », « je ne m'en occupe pas, je mets tout dans un casier et je fais ça en fin d'année »). En revanche, contrairement aux chiffres issus du questionnaire, les matériaux qualitatifs révèlent une division sexuelle du travail puisque dans la très grande majorité des cas, ce sont les femmes céramistes qui se chargent de la comptabilité, de la communication (réalisation et gestion du site web), des relations avec la clientèle et les intermédiaires (mails d'invitation, relances, dossiers de candidatures à des marchés ou concours, etc.)<sup>17</sup>. Cette répartition de fait naturalisée<sup>18</sup> donne parfois lieu à des échanges empreints d'autodérision, comme dans l'extrait suivant, emblématique de la plupart des situations :

« Flora : – Et alors en ce qui concerne toutes les tâches que nous les sociologues on appelle le “sale boulot” – la comptabilité, les paperasses – comment ça se passe ?

Bernard [rires] : – Alors là faut deviner, qui c'est qui fait ça !

Flora [rires] : – J'ai ma petite idée, mais je préfère avoir confirmation...

Isabelle [rires] : – Oui effectivement, c'est une partie qui m'incombe beaucoup plus. Non, je m'en occupe : tout ce qui est administratif et tout ce qui se rapporte à notre com' [...].

Bernard : – Moi j'ai horreur de ça ! »

Parfois, la séparation des ateliers permet toutefois à chacun de gérer sa propre logistique. Sylvia, 63 ans, explique par exemple qu'elle et Pascal, son conjoint, ont adopté une gestion individualisée de leur espace de travail personnel :

« Chacun gère son espace ! Oh ben oui, heureusement, il ne vient pas faire le ménage chez moi, et je ne vais pas faire le ménage chez lui ! [...] Il fait ce qu'il veut dans son atelier, et je vais ce que je veux dans le mien. »

Cette organisation de la production en deux ateliers distincts se double d'un fonctionnement très équitable concernant les tâches ménagères et le travail administratif : de manière atypique<sup>19</sup>, Pascal se charge de toute « la paperasse », sans doute parce que ses compétences d'ancien comptable lui sont bien utiles pour cela, tandis que Sylvia s'occupe du ménage du foyer et des courses.

17. Dans les cas de couples non endogames, les hommes céramistes se font très souvent aider par une figure féminine, à l'instar de Daniel, céramiste célibataire de 52 ans, qui explique que sa belle-sœur endosse le rôle de « coach » et de gestionnaire de son site web. D'ailleurs, dans les entretiens, les enquêtés déclarant ne pas faire eux-mêmes leur « paperasse » (comptabilité, communication, etc.) sont à 90 % des hommes : ils précisent ou bien être aidés par une tierce personne (salariée ou leur conjointe), ou bien ne pas s'en occuper.

18. Cette naturalisation apparaît souvent à travers la rhétorique du goût, les enquêtés précisant que le céramiste « déteste » des aspects administratifs ou qu'il est « très mauvais » en la matière.

19. C'est la seule situation que nous avons rencontrée, dans un échantillon non exhaustif certes, dans laquelle le céramiste se charge de l'administration de l'activité des deux conjoint-es.

Enfin, on notera que toute une partie du sale boulot consiste en fait en des tâches à la frontière de la sphère privée et de la sphère professionnelle : lors de l'accueil d'élèves à l'atelier à l'occasion de stages, il s'agit par exemple de préparer les repas, ranger la maison et organiser la logistique dans l'atelier tout au long de leur séjour. On observe donc à la fois une extension de la division du travail domestique vers la sphère professionnelle (DAUNE-RICHARD, 1980) et une forte dimension domestique dans certaines tâches professionnelles privilégiées par les femmes. Cette division du travail touche également à la hiérarchie symbolique des activités artistiques, puisque certaines tâches sont considérées comme plus ou moins rentables sur les plans économique, pratique et symbolique : le travail créatif permet de mettre au point un travail vendable, en plus d'être réputé plus agréable car il est vu comme le cœur du métier choisi par les enquêté-es. De la même façon, certaines tâches particulièrement valorisées dans les arènes professionnelles (organiser ou participer de manière centrale à une cuisson au bois, par exemple) sont plutôt spontanément attribuées à des céramistes masculins. Il ne faut donc pas seulement parler d'une superposition des rapports sociaux domestiques et professionnels, mais de leur articulation, puisque les charges domestiques introduisent des modifications dans l'activité professionnelle (DAUNE-RICHARD, 1980, p. 18). La réalisation de ces « tâches annexes » et du travail domestique par les femmes céramistes empiète sur leur propre travail d'atelier, beaucoup plus gratifiant, directement productif et source de revenus.

La valeur de ces tâches exécutées dans les coulisses de l'activité créative visible et valorisante reste pourtant impensée, jusque dans les mots employés pour en parler. Chantal, qui a travaillé durant quinze ans auprès de son conjoint céramiste en prenant en charge l'administration, la partie commerciale et l'intégralité du travail domestique, explique au détour d'une phrase qu'elle « ne participai[t] pas à la production » ; de même Catherine, qui a travaillé auprès de son ex-conjoint pendant près de quarante ans en s'occupant des enfants, de la maison, de la gestion administrative de l'activité de son compagnon et des ventes de sa production (« je m'occupais de tout sauf de sa production »), dit malgré tout que « ce n'était pas [elle] qui faisai[t] bouillir la marmite »<sup>20</sup>. Parce que non rémunérées, ces activités ne sont pas reconnues comme un travail, mais comme des actes spontanément accomplis « au nom de l'amour » (SIMONET, 2018) et, plus largement, du projet de vie commun. Le travail matériel et émotionnel (*care*) accompli dans l'ombre des maisonnées est l'une des caractéristiques du patriarcat, dénoncée de longue date par certaines féministes<sup>21</sup>. C'est aussi à ce titre que la réduction du volume des charges domestiques et la renégociation des rôles et des logiques de solidarité familiale ont été pensées comme des leviers majeurs d'émancipation, le foyer domestique devenant, ce faisant, un foyer de protestation et d'émancipation.

20. Le choix du vocabulaire ouvre tout un pan de questionnements sur les perceptions et représentations de ce qu'est le travail : par exemple, le temps de réflexion et de recherche passé à concevoir un objet est-il considéré comme du travail ?

21. Voir par exemple les écrits de la féministe suisse Iris von Roten dès les années 1950, que Camille Logoz met en lumière à travers la thématique de l'entraide familiale (LOGOZ, 2018). Sur ce sujet, voir également le numéro de la revue *Nouvelles Questions féministes* qui y est consacré (PALAZZO-CRETTOL *et al.*, 2018).



## La disparition statutaire et symbolique : pertes et rattrapages de carrière

Dans les cas d'endogamie professionnelle, la seconde forme d'invisibilisation du travail féminin se traduit par une activité productive de céramiste effectuée par la conjointe pour le compte de son conjoint – autrement dit un travail d'atelier effectué à deux mais n'apparaissant pas comme tel<sup>22</sup>. C'est ainsi que des céramistes masculins signent des pièces de leur main et sont parfois même connus et reconnus pour leur travail, alors qu'une partie de celui-ci (parfois le façonnage, parfois le décor) est, systématiquement ou presque, réalisée par leur conjointe. Prenons également l'exemple du *Guide des céramistes*, annuaire du groupe professionnel. Dans celui-ci, chaque notice est accompagnée d'une photo, d'une présentation du travail en quelques lignes ainsi que de quelques éléments biographiques sur le professionnel : date de naissance, formations suivies, statut. Or, pour certains ateliers de céramistes travaillant en couple et où les deux noms apparaissent, seules figurent les références biographiques du céramiste. Dans un autre cas, la notice d'un couple n'indique que le nom et la biographie du céramiste et est d'ailleurs rédigée à la première personne (« ma production », « je tourne », etc.) ; le nom de la boutique où le couple expose et vend son travail porte également son seul nom. Sur leur site internet, on ne trouve qu'une seule photo des deux céramistes posant ensemble. Dans la rubrique « revue de presse », quelques articles de quotidiens locaux évoquent uniquement la figure du potier – « l'artisan » – toujours au singulier. Seule une ligne mentionne, à la toute fin d'un des articles, le potier « et son épouse » qui exposent ensemble. Enfin, quelques rares mentions des « potiers » au pluriel apparaissent sur leur page Facebook et sur quelques prospectus de marchés et expositions. En revanche, l'adresse mail de contact ainsi que les mentions légales du site web sont au nom de *la* céramiste : détail *a priori* anecdotique mais en réalité emblématique de l'attribution des tâches administratives aux femmes (cf. *supra*). Cette invisibilisation symbolique se manifeste enfin dans l'auto-perception que les femmes finissent par avoir de leur propre place :

« Au niveau administratif, je n'existe pas, je suis une mère au foyer. Alors que je faisais effectivement [l'ensemble des tâches non créatives, cf. *supra*], comme tu en faisais la description : le cas typique. Et volontairement en plus ! C'est ça qui est... Le plus flagrant, c'est quand j'ouvrais la boîte aux lettres, y'avait jamais un courrier pour moi. Déjà, ça, ça m'avait un petit peu choquée. Après, moi j'ai pas un ego, ni une volonté d'apparaître. »

(Catherine)

Plusieurs femmes céramistes expliquent leur propre disposition à l'invisibilisation comme la conséquence d'une personnalité « féminine » plus détachée du regard social (« les hommes sont très attachés à la reconnaissance, mais moi je m'en fous de la reconnaissance », « moi, je n'ai pas d'ego »). Un tel phénomène témoigne de la plasticité de certaines carrières féminines mises en retrait pour favoriser celles de

22. Ne donnant droit à aucune rémunération symbolique, ni pécuniaire, ni à des droits à la protection sociale.

leur conjoint, et de la persistance du modèle du *breadwinner* masculin. On retrouve ce schéma y compris parmi les catégories professionnelles où la conjointe est hautement dotée en ressources scolaires et culturelles, comme les femmes énarques, ces « femmes exceptionnelles » aux yeux de leur conjoint, qui renoncent à des évolutions de carrière dans la haute fonction publique ou endossent l'essentiel, voire l'intégralité du travail domestique (JACQUEMART, 2014). Chantal, reconvertie dans la céramique après un parcours professionnel particulièrement riche et diversifié, polyvalente dans de nombreux domaines (bâtiment, formation, création de vêtements, marine, etc.), consciente que ses expériences et compétences professionnelles sont étendues, reconnaît cependant qu'être « la femme de » n'a pas toujours été valorisant identitairement.

L'invisibilisation du travail de certaines femmes est, pourrait-on dire, parfois officiellement acté dans la mesure où elles exercent sans statut au sein de l'atelier, quelquefois pendant plusieurs décennies. Certes, le statut de « conjoint salarié, conjoint associé ou conjoint collaborateur » existe en France depuis 1982<sup>23</sup>, et obligation est faite aux conjoint-es de chef-fes d'entreprise artisanale ou libérale de se déclarer comme tel-les depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Cependant, ce statut est un « droit dérivé », puisque le travail du ou de la conjoint-e n'est visible juridiquement et officiellement qu'à condition d'être inscrit au cœur de la relation conjugale : être reconnu-e comme « travailleur-se » est conditionné par le fait d'être « le-la conjoint-e de »<sup>24</sup>. Par ailleurs, il ou elle ne peut prétendre ni à une rémunération propre et distincte de celle du « chef d'exploitation » ni à des droits à une allocation chômage (COMER, 2016). De plus, chez les céramistes, certaines femmes travaillent sous ce statut pendant des années, sans pour autant cotiser pour leur retraite (elles bénéficient seulement d'une couverture sociale), tous les revenus générés dans le foyer étant comptabilisés sous le seul nom de leur conjoint. Catherine et Chantal, aujourd'hui âgées respectivement de 65 et 66 ans et ayant chacune exercé avec le statut de conjointe collaboratrice pendant sept et dix ans environ à la fin de leur vie matrimoniale (après avoir auparavant travaillé pendant trente-trois et quinze ans sans statut) reçoivent aujourd'hui une pension inexistante ou minimale : 0 euro pour la première et 616 euros mensuels pour la seconde.

L'absence de statut ou de cotisation ne relève pas nécessairement d'un impensé. Elle est d'abord symptomatique des difficultés que partagent l'ensemble des céramistes pour gérer l'incertitude des carrières et s'approprier les cadres légaux et administratifs : la méconnaissance des dispositifs institutionnels dont témoignent d'autres travailleurs indépendants comme les agriculteurs néo-ruraux (SAMAK, 2017) se retrouve tout à fait chez les céramistes. Ensuite, le coût du travail déclaré est régulièrement invoqué pour expliquer que des indépendantes n'aient pas de statut juridique ni de cotisations retraite

23. Voir les divers sites dédiés, créés par les chambres de l'artisanat ou des compagnies d'assurance privées, tels que : <http://www.femmesdelartisanat.com/statut-conjoint/risques-non-declaration>, consulté le 22 décembre 2020. Le nombre de ces sites et leur contenu révèlent à quel point le statut de conjoint salarié est répandu et sa dimension genrée relève d'un implicite extrêmement répandu : les hommes y sont rarement désignés comme le « conjoint », mais d'abord comme l'acteur central de l'entreprise à laquelle se rattache, ensuite, la conjointe.

24. Sur les limites et ambiguïtés du statut de conjoint collaborateur, voir ZARCA, 1993, p. 102, et, à l'aune des évolutions juridiques plus récentes, COMER, 2011.

(SAMAK, 2017). Certaines enquêtées comme Isabelle, 54 ans, exerçant aujourd'hui sous le statut d'artiste après avoir travaillé en tant que conjointe collaboratrice mais sans cotiser, ou Sylvia, affiliée elle aussi sur le tard au statut de conjointe collaboratrice, avant de devenir ensuite auto-entrepreneure, ont respectivement travaillé vingt et plus de trente ans dans ces conditions. Elles expliquent que la double cotisation n'était pas tenable financièrement :

« Au départ, on ne pouvait pas cotiser pour deux, quoi. Quand on monte une entreprise, qu'on est un couple et qu'on gagne notre vie qu'avec ça, quand on démarre, on n'y arrive jamais ! [...] C'est vrai que pendant les dix premières années, on ne pouvait absolument pas cotiser pour deux, à peine pour un ! Donc du coup c'était pas possible de faire autrement que comme ça [travailler sans statut]. »

(Sylvia)

De fait, le paiement de cotisations sociales pour deux est bien souvent difficile à assumer dans des espaces du travail indépendant structurés par la précarité (SAMAK, 2017). Là où le bât blesse, c'est que l'officialisation de l'emploi d'un seul des deux conjoints s'effectue presque systématiquement au détriment de la conjointe. Par exemple, Aline, 60 ans, s'installe avec son conjoint au début des années 1980 ; ils font le choix d'exercer indépendamment, chacun sous le statut d'artiste : comme elle le précise, elle souhaitait pleinement « assumer » ses choix de carrière, comme sa production. Pourtant, elle voit alors ce choix commenté, voire critiqué, par ses collègues :

« Quand moi, je me suis déclarée, j'ai entendu... pfff, des dizaines de personnes me dire : "Mais t'es trop gourde, pourquoi tu te declares ? Ça vous coûterait beaucoup moins cher si tu ne te déclarais pas et si c'était tout au nom de Jean-Pierre, les ventes." »

(Aline)

Les effets délétères de tels choix se font particulièrement sentir quand les couples se trouvent en situation de rupture (séparation ou décès). Des femmes céramistes, ayant parfois exercé depuis des années (ou dizaines d'années) sans cotiser aux régimes de protection sociale, s'aperçoivent qu'elles n'auront droit qu'à peu, voire pas de revenus à la fin de leur carrière. Cette seconde forme d'invisibilisation suscite alors l'indignation des enquêtées, qu'elles expriment lors de discussions informelles au sein de cercles d'accointances de leur communauté professionnelle. La plupart des céramistes – hommes et femmes confondu-es – ayant éprouvé les conséquences du défaut de cotisation pour leur vie de couple, reconnaissent aujourd'hui qu'ils ont fait preuve de « négligence » à un moment de leur vie où leur jeune âge ne leur faisait pas même envisager la question des cotisations (« la retraite, on n'y pensait même pas »), tandis qu'aujourd'hui, la fatigue physique et le vieillissement du corps laissent entrevoir des années incertaines et difficiles. Lorsque ces inégalités et difficultés sont conscientisées, le couple met parfois en place des stratégies de rattrapage, passant par exemple par l'investissement dans le foncier ou encore le partage des revenus *via* un compte commun (la retraite de l'un bénéficiant alors aux deux). C'est ce qu'ont

entrepris Sylvia et son conjoint : n'ayant « qu'une petite retraite qui tombe » sur un compte commun, ils espèrent obtenir des revenus complémentaires grâce à la location d'appartements lorsqu'ils auront terminé de rembourser leur crédit immobilier :

« La retraite, elle est pour les deux, puisque l'entreprise était à nos deux noms mais il y en avait qu'un qui cotisait. [...] Donc, du coup, on a investi dans une petite maison de village pour en faire deux appartements à louer. »

(Sylvia)

Des modes de fonctionnements tout à fait égalitaires existent aussi dans certains couples, par exemple *via* l'utilisation de deux comptes bancaires – l'un professionnel, l'autre personnel – communs aux deux membres du couple. Dans ces configurations, les céramistes « partagent tout », pour reprendre leur propre formule : non seulement leur mode de vie, et parfois de travail, mais aussi leurs revenus. Il peut également y avoir une mise en commun financière alors que les deux conjoint-es réalisent un travail personnel distinct. Ainsi, Isabelle et Bernard, tout comme Aline et Jean-Pierre, deux couples installés depuis les années 1980, ont chacun-e une production personnelle et même des statuts professionnels distincts : tandis que les premier-es alimentent conjointement deux comptes bancaires (professionnel et personnel), les second-es approvisionnent un compte joint, tout en gardant par ailleurs chacun-e un compte à leur nom. *In fine*, tous les couples mettant en commun leurs ressources expliquent qu'ils ne calculent pas avec précision « qui met quoi [sur le compte] » et que cela leur permet de lisser les difficultés financières de l'un-e ou de l'autre au gré des aléas de carrière. Le système est viable tant qu'il s'accompagne par ailleurs de logiques égalitaires s'inscrivant dans le temps (cotisations retraites pour les deux membres du couple par exemple) ou dans l'organisation du foyer (répartition des tâches).

## « Moi j'aurai les miettes... Mais elles étaient magnifiques ! » : expliquer les inégalités dans un milieu égalitariste

Ces configurations matrimoniales et ces « arrangements entre les sexes » au sein des foyers formés par les couples de céramistes témoignent d'une répartition naturalisée. Pourtant, ce métier, parce qu'il est aujourd'hui fortement féminisé et investi par des femmes dont la plupart sont fortement dotées en capitaux culturels, devrait s'apparenter à un espace social mixte « à hégémonie féminine » (KERGOAT *et al.*, 1992). Pour cette raison, on pourrait supposer qu'il serait ouvert aux acquis des luttes féministes, voire les aurait incorporés (DUNEZAT, 2007). Or, ce n'est pas le cas : la réflexion autour des statuts des conjoint-es au sein des organisations professionnelles, la reconnaissance du travail domestique féminin, ou la visibilité artistique des femmes céramistes, par exemple, sont des sujets encore très peu discutés au sein de l'espace professionnel. Pour comprendre ce paradoxe, il convient d'introduire dans l'équation d'autres mécanismes de résistance à ce rééquilibrage.

## Quand le genre fait désordre dans le groupe : un régime professionnel qui joue contre le changement

Les céramistes mobilisent très peu le genre et la classe sociale pour analyser les tensions internes ou les segmentations au sein du groupe. Seul l'âge est vécu comme une source de fractionnement : les plus jeunes parlent ainsi de la difficulté à « prendre la place » des fondateurs des espaces associatifs et commerciaux, quand les plus âgé-es évoquent l'incompréhension de la culture de métier et le manque de politisation de la part des plus jeunes. Certes, sur le plan artistique et technique, de nombreux-ses enquêté-es expliquent par exemple que c'est la féminisation du métier qui est à l'origine de la mode de la porcelaine, et que ce sont ces « jeunes potières » qui ont introduit les apports du graphisme et des arts plastiques. En revanche, les questions de précarité, d'inégalités de consécration et de réussite professionnelles ne sont jamais rattachées au genre ou à la classe : les explications par le « talent » des un-es et des autres prévalent. Les enquêté-es ne négligent pas la part de savoir-être dont dépend ce talent (ils et elles parlent des céramistes qui ont « la tchatche », qui « savent se vendre » etc.), mais développent rarement une analyse associant ce savoir-être à la détention de capitaux scolaires ou culturels. Ils et elles se perçoivent et s'(auto)désignent en fait comme des gens précaires dans leur globalité. Et cette position de précaires dotés en capital culturel, autrement dit une position de petite bourgeoisie culturelle déclassée économiquement, remplit une fonction unificatrice par l'ensemble des valeurs et des représentations communes forgeant leur style de vie et leur identité professionnelle<sup>25</sup>. C'est d'ailleurs aussi le sens de l'expression déjà évoquée : « nous, les potiers », rhétorique englobante qui a pour vertu de souder le groupe dans la dynamique de professionnalisation, notamment dans les conflits qui l'opposent à son environnement institutionnel (BAJARD, 2018, chapitres 6 et 8)<sup>26</sup>.

Cette culture professionnelle unificatrice se double en outre d'une convivialité et de liens affectifs érigés en normes morales. Autrement dit, « être sympa » constitue un facteur d'inclusion au sein du groupe professionnel régulé par des mécanismes informels de « sanctions diffuses » (OGIEN, 1990) qui déterminent l'accès ou non aux espaces de sociabilité et de commercialisation, tels les marchés de potiers. Dans ce contexte, où les relations professionnelles sont teintées d'affect et d'informalité, les figures charismatiques – souvent masculines – ressortent d'autant plus. Dans le même temps, les critiquer est d'autant plus difficile et dangereux que se déploient dans cet entre-soi des liens à la fois professionnels et amicaux : comme le dit Edwige, 44 ans, « ce sont les copains qui tiennent les marchés », si bien que les conséquences d'une

25. Les ambivalences des appartenances de classe liées à la forte mobilité des céramistes dans l'espace social se retrouvent par exemple dans la formation d'une « camaraderie » plus proche de celle que l'on observe dans les classes populaires. Sur la formation d'un « nous » contre un « eux » similaire à ce que montre Richard Hoggart, voir BAJARD, 2018, chapitre 6.

26. Cette rhétorique définit également le groupe professionnel vis-à-vis des autres espaces professionnels, par exemple par opposition aux peintres, réputés « individualistes », ou à l'esprit « petit commerçant » dénoncé par de nombreux-ses enquêté-es.

rupture ont des conséquences sur la vie professionnelle, mais aussi sur l'ensemble de la vie affective. Catherine explique ainsi que suite à son divorce :

« Y'a eu beaucoup de ruptures, moi j'ai perdu beaucoup d'amis [...] mais moi y'a une chose que j'ai apprise : jamais plus dans un seul groupe, le travail et l'amitié. Jamais plus ! »

(Catherine)

Du fait de cet entre-soi fondé sur des zones d'indétermination entre le travail et le hors-travail, certains comportements sexistes sont aussi déniés parce que requalifiés en traits d'humour<sup>27</sup>. En d'autres termes, le « régime professionnel » constitue une variable essentielle dans la compréhension de ce qui facilite – ou non – la diffusion d'idées féministes (DELAGE, 2015) : si la culture professionnelle, construite autour d'une certaine idée d'unité de classe, et la proximité affective (« une grande famille ») conduisent les céramistes à prêter attention au bien-être des un-es et des autres, elles ne favorisent pour autant pas l'expression des idées féministes. Finalement, à l'inverse des logiques de classes qui sont au fondement d'un sentiment d'appartenance commune, le genre peut diviser parce qu'il crée plusieurs fractions au sein du groupe, d'autant plus fortement qu'il se superpose ici à un clivage générationnel<sup>28</sup>.

### La cause des femmes, grande absente des espaces collectifs

Comme chez les agriculteur-trices biologiques néo-ruraux·ales, la stratégie adoptée conjointement par les céramistes pour se protéger des aléas « fait reposer la solidarité sur le couple (le mariage, le gîte pour assurer la retraite) plutôt que sur le corps social dans son ensemble. La non-déclaration n'est pas perçue par ces agriculteurs comme une question morale » (SAMAK, 2017, p. 71). Ces derniers affichent ainsi explicitement une rationalité économique volontairement déviante vis-à-vis de la norme dominante, par exemple en refusant d'adosser leur assurance retraite à un système spéculatif d'assurances vie ou à l'État. Les inégalités de genre peuvent donc aussi être lues dans cet espace agricole comme l'une des manifestations possibles de l'ethos « alternatif » des agriculteur·rices « néo-ruraux·ales »<sup>29</sup>. Or il nous semble que les céramistes ne justifient pas de tels phénomènes par des motifs politiques ou moraux.

Le fait que la cause des femmes ne soit pas abordée dans les espaces de réflexion collectives résulte plutôt d'un ensemble de facteurs : d'abord, un impensé et un évitement, plus qu'un refus d'aborder cette question. Comme dans certains espaces

27. La structure genrée et générationnelle du métier a plus souvent pour conséquence l'implication d'hommes plus âgés faisant des « traits d'humour » – parfois humiliants – envers des femmes céramistes plus jeunes que l'inverse.

28. D'un point de vue historique, l'exemple des mouvements sociaux français privilégiant « la cause du peuple » sur celle des femmes illustre la manière dont certaines revendications féministes étaient soupçonnées de diviser la classe (prolétaire), les femmes devant lutter *contre* leurs homologues masculins pour les imposer (DELPHY, 1983, p. 5). Sur les difficultés de combiner lutte de classe et féminisme, voir aussi DUNEZAT, 2007.

29. Quelle que soit la part explicative de cet ethos alternatif dans les inégalités au sein des couples, il est quoi qu'il en soit significatif que celles-ci se manifestent avec récurrence en défaveur des femmes.

militants où les tâches, qui consistent assez peu en des tâches domestiques, se distribuent de façon spontanée (DUNEZAT, 2007), la prise de conscience que le travail militant fait l'objet d'une division sexuelle se fait plus difficilement. Edwige, 44 ans, signale par exemple un étonnement de la part de ses collègues masculins lorsqu'elle a eu l'occasion d'évoquer auprès d'eux l'inégale répartition de certaines tâches collectives dans le milieu associatif et ce qu'elle nomme une « force de l'habitude ». En revanche, elle ne signale pas de réactions violentes ni de refus d'entendre ces questions :

« Ils ont été surpris, ils ne s'y attendaient pas, y'a eu un peu des... ça a fait un peu des "Oh mon dieu ! Oh là là", mais c'est des gentils. C'est des gentils dans le sens où [la négociation des tâches] ça s'est fait naturellement, sans qu'il y ait de discussion au niveau du pouvoir, tu vois ? [...] Ils voient bien que leur argumentation, elle ne va pas tenir, et ils n'essaient pas. Donc moi j'ai trouvé que c'était positif, parce que c'était juste la force de l'habitude, je crois. »

Ensuite, s'appropriant l'étiquette féministe et se faire défenseure de cette cause « nécessite des ressources sociales permettant de défendre une définition concurrente de celle qui est majoritaire (et généralement stigmatisée) dans son espace social d'inscription » (ARONSON, 2015, p. 16). Or, si certaines femmes céramistes se reconnaissent « féministes », il faut souligner l'absence relative d'« entrepreneuses de cause<sup>30</sup> » à même de verbaliser les questions d'inégalités de genre au sein des espaces associatifs et syndicaux. Les différents éléments mentionnés tout au long de cette partie contribuent à expliquer pourquoi les prises de parole individuelles sont difficiles sur les questions d'inégalités, que ce soit dans les espaces formels (associatifs par exemple) ou informels (échanges amicaux). Par suite, ils expliquent donc la faible institutionnalisation de ces mêmes questions :

« Adopter, pour tout ou partie, une grille de lecture féministe du monde social et, plus encore, le label "féministe" requiert en effet qu'une telle vision soit portée par un "autrui significatif" : l'entourage affectif (famille, ami-e-s, etc.) ou les personnes jouissant d'une autorité et/ou d'un prestige social (enseignant-e-s, écrivain-e-s, personnalités publiques, etc.) jouent un rôle essentiel dans la légitimité des idées féministes, et donc la possibilité de leur appropriation. »

(ALBENGA, JACQUEMART, 2015, p. 14)

Enfin, cet ensemble de mécanismes est renforcé par l'absence d'espaces de réflexion consacrés au sujet<sup>31</sup>. Les associations et le Collectif national des céramistes qui les fédère ont mis en place de nombreuses commissions thématiques dont les principales sont formation, commercialisation et solidarité. Les questions de santé au

30. « Entrepreneurs de morale », « entrepreneurs de problèmes publics », « entrepreneurs de cause » : ces termes sociologiques, forgés par l'école de Chicago, désignent celles et ceux qui essaient de faire valoir publiquement une cause et partent « en croisade » pour celle-ci (BECKER, 1985).

31. Une telle absence est un facteur important pour expliquer la difficile émergence des revendications féministes dans certains espaces pourtant politisés (GUILLAUME, 2007). Dans le contexte de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), Cécile GUILLAUME mentionne également le fait que le féminisme est vécu comme un stigmate, et le décalage entre les revendications féministes et la ligne tenue par l'organisation ou le groupe.

travail et de risques professionnels en sont quasiment absentes<sup>32</sup>, de même que celles relatives au genre, à l'égalité hommes-femmes, etc. Contrairement à l'espace agricole (ZARCA, 1993 ; COMER, 2017), on n'observe pas de *free spaces*, autrement dit des espaces de parole et de construction de la cause des femmes. Chez les céramistes, les discussions qui émergent ne se font que de façon sporadique, par exemple lorsqu'une céramiste se retrouve « à la rue » (c'est-à-dire sans retraite) après des années de travail non déclaré aux côtés de son conjoint, et que son cas est connu et relayé au sein de l'espace professionnel. Il s'agit davantage d'un « bruit de fond » produit par quelques femmes lors d'interactions informelles, dont la portée n'atteint pas les audiences associatives. Signalons également que ces discours ne font pas l'objet d'un décodage mobilisant des termes relevant du champ lexical de la domination : en plusieurs années d'observations, je n'ai jamais entendu le mot « patriarcat » prononcé spontanément.

### **L'équilibre délicat de la maisonnée : la production souterraine comme « prix du lien »**

Dans les cas d'endogamie, le couple constitue une assise identitaire, puisque, ici, *vivre de* la céramique est sous-tendu par le fait de *vivre avec* un céramiste : le choix du conjoint assoit alors un engagement à la fois professionnel et existentiel (COMER, 2017). Dans un fonctionnement en maisonnée, mettre en évidence des inégalités genrées dans le domaine conjugal, familial ou professionnel porte directement atteinte à l'unité affective et économique du foyer. À l'inverse, le travail invisibilisé – domestique ou professionnel – représente en quelque sorte le « prix du lien », c'est-à-dire le compromis réalisé au nom de « l'intérêt communautaire, par rationalisation et harmonisation des désirs socialement constitués des deux sexes » (ZARCA, 1993, p. 79). Autrement dit, « payer le prix du lien » à travers le travail invisible et la « production souterraine » est aussi un moyen de maintenir un projet professionnel et existentiel développé individuellement. Consciemment ou non, et de manière complémentaire, cela peut également s'apparenter à une entreprise de sécurisation de la relation matrimoniale : « Je m'étais rendue indispensable, [alors] je pensais qu'il ne pourrait pas me quitter » (Catherine). De ce point de vue, le raisonnement de Catherine est loin d'être infondé, puisqu'à l'inverse, lorsque les revendications remettent en cause l'identité conjugale, « les partenaires du couple peuvent alors se transformer en adversaires » (ZARCA, 1993, p. 96). En effet, la négociation entre hommes et femmes pour un rééquilibrage des tâches et l'expression de dissonances conjugales sont d'autant plus possibles que « la solidarité nécessaire à la survie économique du couple n'est pas mise en danger » (COMER, 2016, p. 153). La négociation n'est pas tant dépendante de la « compréhension mutuelle de deux êtres aimants » (COMER, 2016, p. 153) que des chances de préserver la cellule conjugale, qui fonde aussi la cellule professionnelle.

---

32. Sur les difficultés à prendre « soin de soi » chez ces indépendant-es (non-recours aux systèmes assurantiels, naturalisation des souffrances corporelles), voir BAJARD, 2014.



Par exemple, après plusieurs demandes infructueuses de rééquilibrage de la répartition des tâches domestiques auprès de son conjoint, Chantal finit par abandonner :

« – [Je renégociais] pas l'administratif, mais la répartition des tâches au niveau de la préparation des repas, des choses comme ça [...] pour essayer de répartir un peu plus équitablement [sourire]. Bon ça s'est jamais passé, hein.

Flora : – Parce que tu sentais que ça aurait mis en péril...

Chantal : – Non, mais parce que t'en discutes, trois fois, quatre fois, dix fois... Ça bouge pas. Bon ben voilà. »

Chantal explique surtout qu'entre-temps, la composition du foyer changea avec l'arrivée d'un enfant supplémentaire et qu'un autre enfant de la maisonnée connut des problèmes de santé.

« On s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas fonctionner différemment, si on voulait que tout soit fait, quoi, et que les enfants soient aussi pris en compte. On était obligés de fonctionner comme ça. »

Autrement dit, c'est bien la peur de rompre un équilibre fragile qui contribuait à maintenir le *statu quo* entre Chantal et son conjoint. Dans cette véritable « économie des affects » (COMER, 2016, p. 143), la plasticité des rapports sociaux et leur lien avec les conditions matérielles d'existence rappelés par Anne-Marie DAUNE-RICHARD (2010, p. 96) citant Maurice Godelier apparaissent donc particulièrement bien : « les rapports sociaux ne jouent un rôle dominant dans une société que s'ils assument la fonction de rapports de production [1975, p. 29] ». Effectivement, les rapports conjugaux remplissent ici directement une fonction productive, même s'ils ne sont évidemment pas pensés dans une vision utilitariste par les deux membres du couple. De même que dans les entretiens, cette domination genrée n'est pas forcément vécue comme telle, mais avant tout comme des actes d'entraide et de solidarité accomplis au nom du projet de vie et du maintien de soi dans une activité professionnelle. C'est ce dont témoignent les oppositions manifestes de certaines femmes céramistes à mon usage du terme « domination » lorsque j'ai été amenée à aborder cette thématique lors de discussions informelles.

### **Sentiment de maîtrise de l'existence et stratégies de compensation : le revers de trajectoires « engagées »**

En dépit du fonctionnement en maisonnée, si la céramique est parfois un projet de couple, c'est aussi surtout un projet de vie personnel, contrairement à d'autres espaces du travail indépendant où il est possible de parler de véritable « travail conjugal<sup>33</sup> ». Ainsi, le sentiment d'autonomie vécu par les femmes céramistes n'existe pas seulement

---

33. « Le travail conjugal demeure la norme et cette permanence de l'agriculture comme "métier de couple" (Barthez, 1982) est encore plus flagrante chez les maraîchers "néo-ruraux", ces agriculteurs qui ne sont pas eux-mêmes issus de familles d'agriculteurs et qui créent de toutes pièces leur exploitation agricole » (SAMAK, 2017, p. 55).

lors de moments ponctuels, à l'instar des agricultrices étudiées par C. Comer, qui se réunissent parfois dans des espaces non mixtes (COMER, 2017), il est plus profond, de l'ordre de l'existentiel. En effet, même dans les cas d'endogamie professionnelle, les productions-créations des deux conjoint-es peuvent tout à fait être séparées et réalisées en leur nom propre. Par ailleurs, alors que devenir céramiste est souvent considéré comme une forme de déclassement par l'entourage familial, les céramistes doivent affronter des obstacles (symboliques et matériels) pour entrer et se maintenir dans cet exercice professionnel précaire et peu prestigieux socialement ; en conséquence, les ressources morales et matérielles qu'ils et elles ont engagées dans leurs trajectoires renforcent le sentiment de maîtrise de leur existence (et qui plus est, d'une existence autonome).

Ensuite, l'idéologie vocationnelle est au principe de leur engagement durable dans le métier, et accentue leur difficulté à percevoir les problèmes et souffrances (morales ou corporelles). Pour les enquêté-es, hommes et femmes confondu-es, la frontière entre auto-aliénation et engagement dans un projet professionnel est ainsi d'autant plus floue que l'indissociation des sphères publique, domestique et professionnelle est vécue comme l'une des principales rétributions non monétaires de l'activité (BAJARD, PERRENOUD, 2013) : travailler chez soi, être maître-esse de ses horaires et de l'organisation de l'ensemble des tâches que demande le métier est au cœur du style de vie recherché par les céramistes. Ces éléments sont d'ailleurs explicitement désignés comme des compensations par certaines femmes dont, nous l'avons vu, les trajectoires ont été particulièrement marquées par des inégalités au sein de leur couple : Chantal souligne les rétributions de ce milieu professionnel très solidaire et fortement structuré par le réseau associatif (« une jolie histoire », « une belle énergie », « la solidarité »), qui constituent pour elle des composantes indispensables d'un « tout » auquel il n'aurait pas été concevable de renoncer. Alors qu'elle s'est occupée de la production souterraine pendant de très nombreuses années (cf. *supra*), Chantal reconnaît que la position de « femme du potier » lui conférait un statut social et que ce style de vie contrastait avec son désintérêt pour l'emploi qu'elle avait quitté. De même, Catherine, dont on a également mentionné l'investissement en coulisses auprès de son conjoint, explique que sa rencontre avec ce dernier (alors qu'elle travaillait comme employée dans une grande surface) fut synonyme d'entrée dans un monde source d'enrichissements humains intenses, tels que « des voyages professionnels, des choses qu'on a le sentiment qu'on n'aurait pas pu faire ». Ce fut aussi pour elle l'opportunité de pratiquer la céramique sans pression économique, c'est-à-dire sans faire de « concessions [artistiques] » (« je pouvais passer du temps sur les pièces, je pouvais me permettre ; j'ai pu me permettre de m'aventurer dans des domaines »). Elle résume comme suit ses sentiments :

« Je me suis dit, j'ai porté tout ça [les tâches domestiques, administratives et commerciales] pour, d'une certaine manière, justement... d'abord compenser tout ce qu'il pouvait m'apporter. [Je me suis dit] : "Moi, je te donne les moyens, vas-y toi, tu as de l'ambition dans ton travail, qui est magnifique, tu as envie de faire des projets. Et moi

je veux bien [faire toutes ces autres tâches]... Et j'aurai les miettes." Mais elles étaient magnifiques ! Tu vois ? J'ai découvert, comme ça, plein de gens extraordinaires ! »

(Catherine)

Enfin, contrairement aux systèmes d'alliances traditionnels fondés notamment sur la transmission d'un patrimoine, qui prévalent dans certains métiers indépendants, la formation du couple chez les céramistes s'effectue sur le mode des affinités électives : on choisit son-sa conjoint-e parce qu'on éprouve des sentiments pour lui-elle.

L'ensemble des éléments ci-dessus concourt à entretenir un sentiment de maîtrise de l'existence en même temps qu'une difficulté à se percevoir en perdant-e du jeu social dans lequel on s'est fortement engagé-e. En effet, la très grande majorité des enquêtées ont le sentiment d'avoir effectué des choix de vie légitimes et, de manière concomitante, ont du mal à se sentir victimes<sup>34</sup>. Se reconnaître opprimée, c'est en effet se dissocier en deux sujets et devenir juge, non seulement de soi, mais aussi de ses collègues ou amies (« être juge de soi, en cas de prise de conscience collective, est aussi être juge de ses co-opprimés » [MATHIEU, 1991, p. 219]). En conséquence, si, lorsque l'on se place du côté des dominé-es, il peut être difficile de se reconnaître victime, lorsque l'on se place du côté des témoins des situations d'oppression, il peut être également difficile de se positionner en « donneuse de leçons »<sup>35</sup>. Cela est d'autant plus vrai que les questions féministes demeurent, même chez celles qui sont parfaitement conscientes de tels enjeux et qui ont à cœur de les aborder, des sujets sur lesquels il reste difficile de se sentir parfaitement hors d'atteinte et en position de « juger » ses semblables. Edwige raconte ainsi comment elle a elle-même, quelques années auparavant, fait passer sa démarche personnelle au second plan pour que « sa majesté [son] compagnon », dit-elle, puisse déployer pleinement sa démarche artistique :

« Je me sens féministe, mais... comment dire... je me sens féministe par rapport à tout problème de pouvoir, en fait. [...] Eh bien tu as beau être dans ces trucs de [réflexions sur le] pouvoir. Eh ben sitôt mise en couple... [...] Des fois même, c'est le mec qui te fait remarquer ! On a tôt fait, soi-même, de se remettre dans ce moule-là ! »

(Edwige)

En outre, en plus d'être juge de soi, se reconnaître victime c'est aussi s'exposer dans l'arène professionnelle : à la suite d'une scène humiliante au cours de laquelle son savoir-faire a été mis en cause par un céramiste connu, Edwige explique à quel point elle a trouvé difficile d'exprimer son ressenti auprès de ses collègues, puisqu'il lui fallait alors exposer son grief, mais aussi défendre et prouver sa compétence professionnelle (« j'avais peur qu'on me prenne pour une imposteure »).

34. Phénomène par exemple observé au sein d'Alternative libertaire, à travers l'opposition de certaines femmes à la forme prise par la lutte contre le patriarcat, en raison de leur difficulté à se sentir opprimées ou dominées, et plus précisément, de leur refus de se victimiser (PEREIRA, 2013).

35. Le passage de la reconnaissance du statut de victime à l'*empowerment* – soit reprise de la capacité d'agir (plutôt que victimisation) – est un enjeu majeur des associations féministes, comme le montre par exemple Pauline DELAGE (2015).

En définitive, c'est lorsque le déclassement symbolique est vécu comme inacceptable et touche à l'intégrité psychique, qu'une situation éprouvante devient alors intolérable et prend parfois fin :

« Je n'existais plus, presque, à titre perso. [...] Plus les problèmes au sein du couple. Alors je me suis dit : "Là, il faut partir parce que là, je vais crever." »

(Catherine)

Le changement survient aussi quand le besoin d'affirmation professionnelle se fait trop fort : « à partir du moment où j'avais mis au point cette production personnelle [après vingt ans de production commune], il était important que j'aie cette reconnaissance-là aussi », explique Isabelle. Dans les diverses situations que nous avons rencontrées, ce basculement prend une tournure concrète et/ou réussie parce qu'il y a rupture de fait de l'équilibre de la maisonnée (se retrouver seule), ou parce que le conjoint y consent, voire l'encourage, comme dans le cas d'Isabelle et Bernard. Après plusieurs années sans statut individuel, Isabelle a souhaité développer une production personnelle et adopter un statut juridique « avec l'aide de Bernard », qui l'a alors soutenue dans cette double démarche artistique et juridique. Le couple a aujourd'hui un fonctionnement relativement égalitaire.



Les signes de la domination masculine au sein des couples de céramistes sont multiples et protéiformes : le travail domestique n'est pas vraiment un travail et on le fait parce que « cela s'est mis en place naturellement comme ça » (Isabelle) ; travailler pour son conjoint est un « service rendu » (qui sera probablement compensé à terme par une autre forme de contre-don) ; on choisit – en toute conscience – de ne pas payer les cotisations afférentes à deux statuts au sein du foyer, d'adapter son activité pour permettre au conjoint d'évoluer au mieux dans sa carrière, ou encore, parce que c'est compliqué de compromettre un équilibre familial. Plusieurs rhétoriques se substituent ainsi à la notion de contrainte : choix volontaire, entraide et assistance mutuelles, voire complémentarité des fonctions productives, selon un mouvement spontané qui suit le rythme de l'engagement dans la relation affective. Dans les entretiens, la justification de ces situations puise d'ailleurs régulièrement dans le champ lexical du naturel et de la soudaineté, comme si l'ancrage professionnel s'effectuait au diapason de la mise en couple, voire du « coup de foudre », éprouvé à la fois pour le conjoint et pour le projet de vie dont il porte la promesse :

« J'ai commencé à bosser à 17 ans. [...] Ça ne me déplaisait pas hein, mais c'était dans un autre univers. [...] Jacques, il vivait chez ses parents ; moi, j'arrive là-dessus. [...] À un moment, on a trouvé ce local. [...] Et tout d'un coup, y'a un projet commun qui est apparu. »

(Catherine)

Alors que les céramistes d'art ne sont pas de grands bourgeois, leur exemple invite à ouvrir la piste de la domination genrée dans les univers d'individus diplômés et cultivés, empreints de catégories de pensées liées à des modes de vie « alternatifs ». En effet, ils et elles évoluent dans des espaces professionnels pourtant vécus comme des formes contemporaines d'alternatives à d'autres formes de domination : celle du salariat, d'un mode de vie consumériste, de l'univers urbain et de ses contraintes ou encore, des logiques financières et mondaines associées à l'art contemporain par certain-es céramistes (BAJARD, 2018). Mais loin d'interpréter la persistance des inégalités de genre comme le signe d'une perversion d'un milieu se voulant pourtant « autre », ou d'une impossible émancipation à venir, il nous semble utile d'y voir la marque d'un impensé. Ce dernier n'affecte, nous semble-t-il, pas seulement « les dominées », mais l'ensemble des structures sociales et donc, y compris leurs homologues masculins<sup>36</sup>. En effet, plusieurs éléments plaident pour un impensé de la domination (Nicole-Claude MATHIEU [1991, p. 220] parle de « conscience aliénée »), qui n'est pas tant le consentement à, que l'absence de conscience de ces inégalités. Cet impensé se traduit, d'une part, par un déni de cette réalité, soit une difficulté des femmes céramistes à percevoir la domination. Un tel phénomène s'explique par plusieurs éléments développés dans cet article : l'absence d'espaces et de discours collectifs dédiés au genre dans les cadres associatifs et syndicaux, la quasi-inexistence d'entrepreneur-ses de cause, la difficulté à prendre soin de soi de manière générale dans ces espaces du travail indépendant, des économies morales et une culture de métier rendant difficile la conscientisation de cette forme de domination, ou encore la prédominance de la « classe » – unificatrice – sur le « genre » qui, lui, est source de fractionnement.

D'autre part, cet impensé de la domination repose aussi sur un phénomène de (dé)négaration pour soi. Autrement dit, si la domination est explicitement reconnue par certaines femmes, ces dernières pensent qu'elle ne s'applique pas pour autant à elles-mêmes (MATHIEU, 1991), notamment parce que ces femmes ne situent pas leur action dans le champ de la contrainte, mais dans celui du choix de vie qui a dû être déployé pour entrer puis perdurer dans l'activité de céramiste. L'idée de choix est en effet étayée par plusieurs logiques : arbitrage effectué pour pallier les difficultés matérielles, en particulier dans des situations de « maisonnées » où les liens affectifs et les enjeux économiques tissent un équilibre fragile et totalisant, mais aussi stratégies de compensation (en particulier le mode de vie, vécu comme une importante rétribution), modalités du choix du conjoint (les sentiments, libres et non contraints) et enfin, réticence à être juge et jugée.

En fin de compte, notre propos ne consiste pas à fustiger une catégorie de professionnels – ici, masculins – et encore moins à pointer du doigt ce qui pourrait être vu comme des formes de négligence de la part de femmes inscrites dans des modèles inégalitaires. Nous partons au contraire du présupposé sociologique que les individus

---

36. D'ailleurs, c'est sans doute un point aveugle de notre analyse que d'avoir peu insisté sur les résistances ou sur les critiques masculines de ce type de domination.

sont parfaitement sensés et composent du mieux qu'ils peuvent avec l'environnement qui leur est donné, et que chacun·e au moment où il ou elle agit pense que « c'est sûrement une bonne idée » (BECKER, 2002, p. 58). D'ailleurs, comme le souligne judicieusement la céramiste Edwige, « le problème, c'est quand il y a une douleur personnalisée alors que en fait, c'est une douleur sociale ». C'est précisément de ce point de vue que la mise en lumière des logiques, à la fois idéelles et matérielles, conduisant à ces situations peut en partie conjurer le sentiment de responsabilité individuelle vécu par les dominées, comme le risque d'y voir une forme de consentement.

Dans cette optique, la famille envisagée comme unité de production reste pertinente à analyser aujourd'hui, au même titre que le mode de production salarial : elle ne nous semble pas être un « vestige » des modes de production pré-capitalistes (DELPHY, 1983, p. 15). Pour aller plus loin, le rééquilibrage des inégalités de genre ne peut s'effectuer qu'au prix d'un dépassement des déclarations d'intentions puisque « nous ne pouvons utiliser la catégorie "femme" en dehors de tout contexte social qui contribue à la créer » (ALVAREZ, PARINI, 2005, p. 119). Ainsi, identifier les mécanismes qui sous-tendent ces inégalités passe, entre autres, par le repérage d'éléments concrets au sein de la maisonnée : division sexuelle des activités sociales, et leur inégale visibilité, ainsi que croyances et représentations qui les sous-tendent. De manière complémentaire, comme on a voulu le mettre en lumière ici, cette analyse féministe des relations sociales dans le travail indépendant concerne non seulement le foyer, mais aussi le collectif (professionnel, associatif) avec lequel s'articulent les carrières individuelles.

## BIBLIOGRAPHIE

ALBENGA V., JACQUEMART A. (2015), « Pour une approche microsociologique des idées politiques. Les appropriations ordinaires des idées féministes », *Politix*, n° 109, pp. 7-20.

ALVAREZ E., PARINI L. (2005), « Engagement politique et genre : la part du sexe », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 24, n° 3, pp. 106-121.

ARONSON P. (2015), « Féministes ou postféministes ? Les jeunes femmes, le féminisme et les rapports de genre », *Politix*, n° 109, pp. 135-158.

BAJARD F. (2014), « S'assurer contre les risques de la vie : l'initiative des céramistes d'art », in Céliér S. (dir.), *Le Travail indépendant. Statut, activités et santé*, Rueil-Malmaison, Éditions Liaisons, pp. 181-200.

BAJARD F. (2018), *Les Céramistes d'art en France. Sens du travail et styles de vie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

BAJARD F., PERRENOUD M. (2013), « "Ça n'a pas de prix." Diversité des modes de rétribution du travail des artisans d'art », *Sociétés contemporaines*, n° 91, pp. 93-116.

- BARGEL L. (2005), « La socialisation politique sexuée : apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant·e·s », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 24, n° 2, pp. 36-49.
- BECKER H. S. ([1963] 1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BECKER H. S. (2002), *Les Ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- BESSIÈRE C., GOLLAC S. (2007), « Le silence des pratiques. La question des rapports de genre dans les familles d'“indépendants” », *Sociétés & Représentations*, n° 24, pp. 43-58.
- BOURDIEU P. (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit.
- COMER C. (2011), « La “conjointe collaboratrice” : un recul statutaire ambigu », *Pour*, n° 212, pp. 19-24.
- COMER C. (2016), « Je négocie, nous négocions : une affaire de femmes ou de couple agricole ? », *Négociations*, n° 25, pp. 141-154.
- COMER C. (2017), « “On n'est pas là pour casser du mâle.” La politisation versatile des inégalités conjugales dans les groupes d'agricultrices », *Terrains & travaux*, n° 30, pp. 79-99.
- CRASSET O. (2017), *La Santé des artisans. De l'acharnement au travail au souci de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- D'ARGILES (1996), *Regard statistique sur les céramistes de Rhône-Alpes*, Bureau régional de l'Insee/Association de céramistes professionnels D'Argiles.
- DAUNE-RICHARD A.-M. (1980), *L'Articulation entre activité professionnelle et travail domestique : problème d'évolution*, Rapport de la 1<sup>re</sup> phase : 2 sept.-31 déc. 1980 pour le compte du ministère du Travail, Aix-en-Provence, LEST-CNRS.
- DAUNE-RICHARD A.-M. (2010), « Maurice Godelier. À la recherche des rapports sociaux de sexe : rencontres », in Chabaud-Rychter D., Descoutures V., Devreux A.-M., Varikas E. (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La Découverte, pp. 94-106.
- DELAGE P. (2015), « Des héritages sans testament. L'appropriation différentielle des idées féministes dans la lutte contre la violence conjugale en France et aux États-Unis », *Politix*, n° 109, pp. 91-109.
- DELPHY C. (1983), « Agriculture et travail domestique : la réponse de la bergère à Engels », *Nouvelles Questions féministes*, n° 5, pp. 2-17.
- DUNEZAT X. (2007), « La fabrication d'un mouvement social sexué : pratiques et discours de lutte », *Sociétés & Représentations*, n° 24, pp. 269-283.
- FALQUET J. (2005), « Trois questions aux mouvements sociaux “progressistes”. Apports de la théorie féministe à l'analyse des mouvements sociaux », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 24, n° 3, pp. 18-35.
- GOFFMAN E. (2002), *L'Arrangement des sexes*, Paris, La Dispute.

- GROS J. (2017), « Une injonction à l'entrepreneuriat. La clôture par le haut d'un groupe professionnel du bas du monde du travail : les bûcherons indépendants », *Revue française de sociologie*, vol. 58, n° 4, pp. 577-609.
- GUILLAUME C. (2007), « Le syndicalisme à l'épreuve de la féminisation. La permanence "paradoxe" du plafond de verre à la CFDT », *Politix*, n° 78, pp. 39-63.
- HERVIEU B., HERVIEU-LÉGER D. (2005), *Le Retour à la nature. Au fond de la forêt, l'État*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- HUGHES E. C. (1996), *Le Regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- JACQUEMART A. (2014), « "J'ai une femme exceptionnelle." Carrières des hommes hauts fonctionnaires et arrangements conjugaux », *Connaissance de l'emploi*, n° 114.
- JOURDAIN A. (2012), *Les Artisans d'art en France. Éthique et marchés*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Picardie Jules-Verne.
- JOURDAIN A. (2017), « Des artisans d'art aux artisanes d'art. Ce que le genre fait aux métiers d'art indépendants », *Travail et Emploi*, n° 150, pp. 25-52.
- KERGOAT D., IMBERT F., LE DOARÉ H., SÉNOTIER D. (1992), *Les Infirmières et leur coordination. 1988-1989*, Paris, Lamarre.
- LANDOUR J. (2015), « Quand les mères deviennent entrepreneurs : image et expériences des "Mompreneurs" », *Sociétés contemporaines*, n° 98, pp. 137-168.
- LOGOZ C. (2018), « "L'éternel potage" qu'on nous ressert à chaque fois. Représentation et négociation des normes d'entraide familiale dans la pensée féministe d'Iris von Roten », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 37, n° 1, pp. 68-85.
- MATHIEU N.-C. (1991), *L'Anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté femmes.
- MAYER N. (1986), *La Boutique contre la gauche*, Paris, Presses de Sciences Po.
- MAZAUD C. (2009), *Entre le métier et l'entreprise. Renouvellement et transformations de l'artisanat français*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Nantes.
- MILET M. (2008), « Parler d'une seule voix. La naissance de l'UPA et la (re)structuration du syndicalisme artisanal au tournant des années 1970 », *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 3, pp. 483-509.
- OGIEN R. (1990), « Sanctions diffuses. Sarcasmes, rires, mépris », *Revue française de sociologie*, vol. 31, n° 4, pp. 591-607.
- PALAZZO-CRETTOL C., TOGNI C., MODAK M., MESSANT F. (2018), « Les enjeux sexués des "solidarités familiales" », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 37, n° 1, pp. 8-13.
- PEREIRA I. (2013), « Épreuves de légitimité et de force au sein des rapports sociaux de sexe en milieu militant. L'exemple d'une commission féministe dans une organisation politique libertaire entre 2006 et 2010 », *Cahiers du genre*, n° 55, pp. 131-148.
- PRUVOST G. (2013), « L'alternative écologique. Vivre et travailler autrement », *Terrain*, n° 60, pp. 36-55.



SAMAK M. (2016), « Pratiques d'emploi et figures du patron en agriculture biologique. Contribution à une sociologie du travail indépendant », *Sociologie du travail*, vol.58, n° 4, pp. 412-434.

SAMAK M. (2017), « Le prix du “retour” chez les agriculteurs “néo-ruraux”. Travail en couple et travail invisible des femmes », *Travail et Emploi*, n° 150, pp.53-78.

SIMONET M. (2018), *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Paris, Textuel.

STRAUSS A. (1992), *La Trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan.

ZARCA B. (1993), « Indépendance professionnelle, relations entre les sexes et mobilisations collectives », *Sociétés contemporaines*, n° 16, pp.77-109.